



Fiche des postes ASH vacants à la rentrée 2010

1- Un poste au SESSAD déficient moteur de l'ADPEP Guyane.

Une formation à l'option C ou D est souhaitée pour exercer au sein de cet établissement qui est géré par l'ADPEP de Guyane. Cet enseignant assure la prise en charge pédagogique d'enfants bénéficiant d'un suivi décidé par la MDPH.

Il devra pouvoir s'intégrer au sein de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD et se positionner en tant que professionnel de la pédagogie adaptée. Une bonne maîtrise des concepts de psychologie de l'enfant, des compétences didactiques applicables à tous les niveaux de l'enseignement obligatoire constituent des compétences indispensables.

Le service de cet enseignant est de 26h00, dont 20h00 d'enseignement par semaine auprès d'enfants porteurs d'une déficience motrice. Six heures hebdomadaires sont réservées aux réunions de l'équipe, aux rencontres avec les familles et au lien à établir avec les établissements scolaires. Le SESSAD DM de l'ADPEP a vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire guyanais. Il intervient en complément de l'institut d'éducation motrice (IEM). A ce titre, l'enseignant du SESSAD DM devra travailler en relation étroite avec l'enseignant exerçant au sein de l'IEM.

2- Un poste au SESSAD Ouest Guyanais de l'ADPEP Guyane.

Une formation à l'option D est demandée pour exercer au sein de cet établissement qui est géré par l'ADPEP de Guyane. Cet enseignant assure la prise en charge pédagogique d'enfants bénéficiant d'un suivi décidé par la MDPH.

Il devra pouvoir s'intégrer au sein de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD OG et se positionner en tant que professionnel de la pédagogie adaptée. Une bonne maîtrise des concepts de psychologie de l'enfant, des compétences didactiques applicables à tous les niveaux de l'enseignement obligatoire constituent des compétences indispensables.

Le service de cet enseignant est de 26h00, dont 20h00 d'enseignement par semaine auprès d'enfants porteurs d'une déficience intellectuelle. Six heures hebdomadaires sont réservées aux réunions de l'équipe, aux rencontres avec les familles et au lien à établir avec les établissements scolaires. Le SESSAD OG de l'ADPEP a vocation à intervenir sur l'ouest du territoire guyanais, de Grand Santi à Iracoubo.

Les candidats à ces postes devront faire parvenir leur demande auprès de la Division du personnel 1^{er} degré du rectorat de Guyane. Après avis favorable, l'enseignant retenu sera affecté à titre provisoire pour l'année 2010/2011.

3- Un poste d'enseignant détaché au centre éducatif renforcé de Guyane et à TI KAZ (unité d'accueil d'urgence et unité d'hébergement individualisé) – Association SOS insertion et alternatives



Le poste sera confié à un personnel de l'éducation nationale qui interviendra sur trois sites de l'association SOS insertion et alternatives :

- Le centre éducatif renforcé de Guyane qui accueille 8 jeunes en alternative à l'incarcération pendant des sessions de 5 mois. Le lieu de vie est situé à Cacao, sur un site accessible uniquement en pirogue, à 5 minutes du bourg.
- L'unité d'accueil d'urgence de TI KAZ située au 166 chemin de la chaumière à Matoury. Ce foyer accueille jusqu'à 6 mineurs placés à tout moment de l'année en alternative à l'incarcération.
- L'unité d'hébergement individualisé de TI KAZ qui accueille six mineurs au sein de familles d'accueil et 3 jeunes majeurs au sein d'appartements. Les bureaux de ce service sont situés route de la madeleine à Cayenne.

L'enseignant interviendra 3 demi-journées au CER et 4 demi-journées à TI KAZ. Au cours de la semaine, 5 interventions de 9h à 12h seront ainsi programmées ainsi que 2 interventions de 14h30 à 17h30. De plus, 2h seront consacrées à la participation aux réunions de synthèse. Ces demi-journées seront réparties et programmées mensuellement en tenant compte des impératifs de chaque service, des projets et autres activités planifiées ainsi que des périodes de fermeture du CER par exemple. Une souplesse dans l'élaboration de son planning, dans la limite de 23h de travail hebdomadaire est nécessaire.

La personne recrutée doit

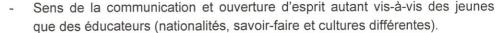
• Posséder les capacités suivantes :

- Mobilité (permis B) : déplacements à Matoury, Cayenne et Cacao.
- Disponibilité et sens de l'adaptation.
- Respect de la notion de secret partagé et de discrétion professionnelle.
- Bonne connaissance des dispositifs pour l'orientation des jeunes.
- Capacités à évaluer et orienter les jeunes en assurant entre autre le lien avec les institutions, établissements ou dispositifs concernés.
- Capacité à assurer les cours liés au projet individualisé de chaque jeune : français, mathématiques, histoire-géographie...
- Participation aux réunions de synthèse, échanges permanents et intégration dans une équipe pluridisciplinaire et pluriethnique.
- Capacité à faire respecter un cadre aux jeunes accueillis, à faire respecter le règlement intérieur de chaque structure ainsi que les règles propres à chaque cours. Adaptation du contenu des cours ainsi que des méthodes pédagogiques au profil des jeunes (adolescents délinquants souvent dans la toute puissance ou dans l'opposition, ayant un niveau scolaire faible et en rupture avec le milieu scolaire...)
- Capacité à réaliser un suivi de la scolarité des jeunes ayant la possibilité d'intégrer un collège ou un lycée.
- Capacité à développer un réseau de partenaires en lien avec l'activité de l'enseignant : CIO, CFA, Collèges, Lycées, ...



• Faire preuve de :





- Respect des consignes et de la hiérarchie intra institutionnelle dans un souci de cohésion d'équipe et de solidarité face aux difficultés.
- Pouvoir faire face aux difficultés majeures du poste :
- Profil des jeunes amenant parfois l'enseignant à gérer des conflits, de l'opposition, à adapter son cours à des jeunes ne parlant pas Français, à progressivement donner une autre image du milieu scolaire au sein duquel ils ont été mis en échec et dévalorisés...
 - Mobilité géographique et adaptation à un planning fluctuant.
 - Pauvreté du réseau départemental concernant l'orientation des jeunes à l'issue de leur placement.

4- Un demi poste d'enseignant au CMP Adolescents

Les adolescents accueillis :

- Adolescents en rupture de scolarisation, en lien avec un trouble psychologique ou psychiatrique.
- Adolescents mal « scolarisés », absences répétées, manque d'appétence.
- Adolescents souffrant de phobie scolaire, ou en refus de scolarisation.
- Adolescents ayant des troubles qui ne sont pas compatibles avec une scolarisation ordinaire.
- Adolescents relevant d'un suivi pédagogique au CMP.

Les tâches à effectuer :

- Bilans pédagogiques des adolescents adressés par l'équipe du CMP.
- Synthèses d'équipe.
- Prise en charge pédagogique individuelle ou en groupe.
- Liaisons avec les enseignants pour les scolarisations parallèles ou les reprises de scolarisation.
- Participation à un groupe thérapeutique (écriture, rédaction d'un journal) avec un professionnel du CMP.

